

## Lac Léman : vers une zone réservée au jet-ski électrique ?

mercredi 26.11.2014, 10:56



**Mardi 25 novembre, une réunion de consultation organisée par la direction départementale du territoire (DDT) a rassemblé les usagers du lac pour tenter d'élaborer une nouvelle réglementation sur la pratique du jet-ski alors que la disparition de l'arrêté d'interdiction a laissé depuis septembre un vide juridique en la matière.**

Après le projet abandonné de création de zones au droit de Thonon et Evian, une nouvelle piste a été avancée. La zone d'évolution se situerait dans le Haut-Lac entre Meillerie et Lugrin sur une surface située à 600 mètres de la rive. La pratique n'y serait autorisée que de 14 h à 17 h et seul le jet-ski à moteur électrique pourrait naviguer. Pour l'heure, rien est encore acté mais l'idée ne fait pas l'unanimité en particulier chez les défenseurs du projet de base nautique. A l'origine de la suppression de l'interdiction, Pascal Guarnieri annonce déjà réfléchir à de nouvelles poursuites devant la justice administrative. Toutes les réactions dans l'édition Chablais du "Messager" de ce jeudi 27 novembre.